

**Définition Encorbellement : (n.m.) Élément d'architecture faisant saillie, paraissant comme accroché à une muraille et suspendu au-dessus du vide généralement grâce à des corbeaux. Une bretèche par exemple, est un élément en encorbellement.**

Formé à partir de corbeau (du latin *corvus* – corbeau), le suffixe -ment indiquant le résultat d'une action. Frédéric Godefroy (Dictionnaire de l'ancienne langue française) le relève en 1394 dans un compte de Nevers : « Les grans corbeaux pour l'encorbellement de la dite porte. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

